Image not found or type unknown

Déclassement en "ruine" d'une maison

Par **factoser**, le **04/09/2020** à **16:25**

Bonjour

Mes enfants sont en pourparler pour acheter une propriété sur un terrain boissé . Il y a 2 batiments, une petite maison ancienne à restaurer mais qui a sa toiture ses portes et fenètres et aussi une grange dont une partie du toit est ecroulé . Le maire pour des raisons que nous ne comprenons pas menace de faire classer l'ensemble en "ruine" Qu'est-ce que cela implique et en a t'il le droit ? Je précise aussi que la maison est raccordé au réseau d'eau et que le propriétaire regle toujours l'abonnement .

merci

Par **factoser**, le **05/09/2020** à **14:39**

Merci de votre réponse.

Par **beatles**, le **05/09/2020** à **14:52**

Bonjour,

L'intervenant a dû employer des termes à lui au lieu de : **Habitat en péril (ou menaçant de ruine) !**

Procédure et non pas classement !

Service-Public.fr explique tout (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104) !

Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés